

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES INFRASTRUCTURES
LIEES AUX TRANSPORTS ET A LA MOBILITE
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 4'900'000.- pour financer les travaux de renforcement et d'assainissement des murs de soutènement y compris la réhabilitation de la chaussée au lieu-dit La Cula sur la route cantonale RC 251 sur la commune des Clées

1. PRÉAMBULE

La commission s'est réunie le jeudi 2 novembre 2017 à la salle Romane, dans le Parlement, à Lausanne et était composée de Mmes Carole Schelker, Suzanne Jungclaus Delarze, Circé Fuchs et Léonore Porchet (qui remplace Christian van Singer), ainsi que MM. Jean-Luc Bezençon, Jean-François Cachin, Stéphane Rezso, Maurice Neyroud (qui remplace Pierre Volet), Pierre Dessemontet, Vincent Jaques, Alexandre Rydlo, José Durussel, Pierre-Alain Favrod, François Pointet, et de M. Jean-François Thuillard, président. MM Christian van Singer et Pierre Volet étaient excusés.

Accompagnaient Mme Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat et cheffe du DIRH : MM Pierre-Yves Gruaz, directeur général de la DGMR, Pierre Bays, chef de la division infrastructures routières, Jonas Anklin, responsable planification financière long terme et investissements, DGMR.

M. Cédric Aeschlimann, secrétaire de la commission, a établi les notes de séances.

2. PRÉSENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Cet objet a pour objectif de rétablir des standards de conditions de circulation suffisants en vue d'assurer la sécurité routière des usagers.

Une présentation, disponible en annexe, est remise aux membres de la commission. Quatre problèmes doivent être résolus dans ce secteur, à savoir l'état du mur de soutènement, l'état de la chaussée, le rétrécissement local à l'endroit du mur de soutènement, qui est dangereux, et la fixation des glissières de sécurité. Cette route nécessite beaucoup de travaux d'entretien courants en surface par la division entretien. Concernant le problème de fondation, cette vieille route, avec plusieurs méthodes de fondations, ne supporte plus le trafic actuel et il est nécessaire de la réaménager. Comme la route est trop étroite, avec des largeurs de 5m, les véhicules viennent mordre l'accotement. En théorie, pour une route de ce type, tenant compte de la sinuosité, la largeur devrait être de 7m. Le mur de soutènement date des années 1940. Les chambres de minage ont été vidées par armasuisse. Les glissières de sécurité sont actuellement fixées avec une plaque sous le revêtement, ce qui ne retiendra pas un poids lourds en cas de choc, une situation inacceptable.

Certains contreforts commencent à s'effondrer et les raccords des murs aux extrémités sur la chaussée ont beaucoup souffert du gel, avec un déchaussement visible des pierres. Cet EMPD propose de traiter la partie routière sur environ 800m et de traiter ces deux murs, avec une méthode techniquement intéressante. Au lieu de tout démolir et de reconstruire un mur neuf, on utilise le mur existant comme soutènement provisoire, avec un plaquage devant le mur et des ancrages qui vont

chercher les efforts dans le rocher. Des contreforts seront construits et des prédalles seront utilisées pour permettre l'élargissement de la chaussée, ce qui limitera la durée du chantier. La route sera fermée quelques mois pour réaliser ces ouvrages rapidement, en toute sécurité, avec un niveau de qualité qui garantira leur durabilité.

3. DISCUSSION GÉNÉRALE

La commission se voit confirmer que cette route comptabilisait 2'350 véhicules/jour en 2015.

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSÉ DES MOTIFS

La discussion n'est pas utilisée.

5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES

COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE

L'art. 1 du projet de décret est adopté par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

L'art. 2 du projet de décret est adopté par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

6. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET

Le projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

7. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.

Froideville, le 28 novembre 2017

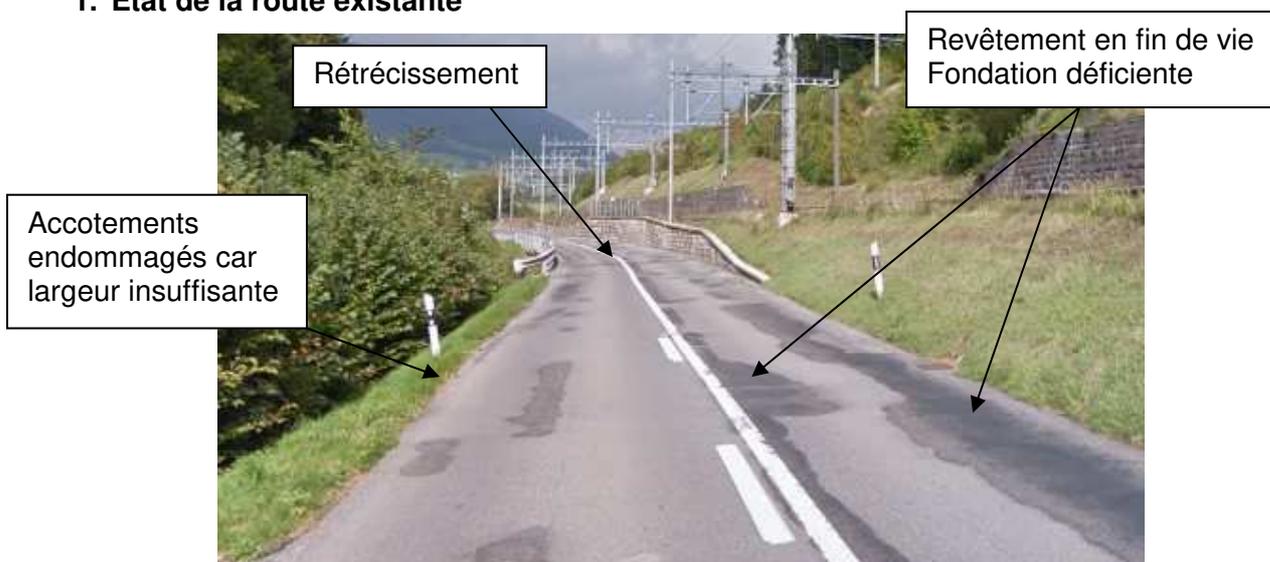
Le rapporteur :
Jean-François Thuillard

8. ANNEXE

Présentation de la DGMR

RC 251 – Murs de la Cula – Les Clées – CTITM 02.11.2017

1. Etat de la route existante



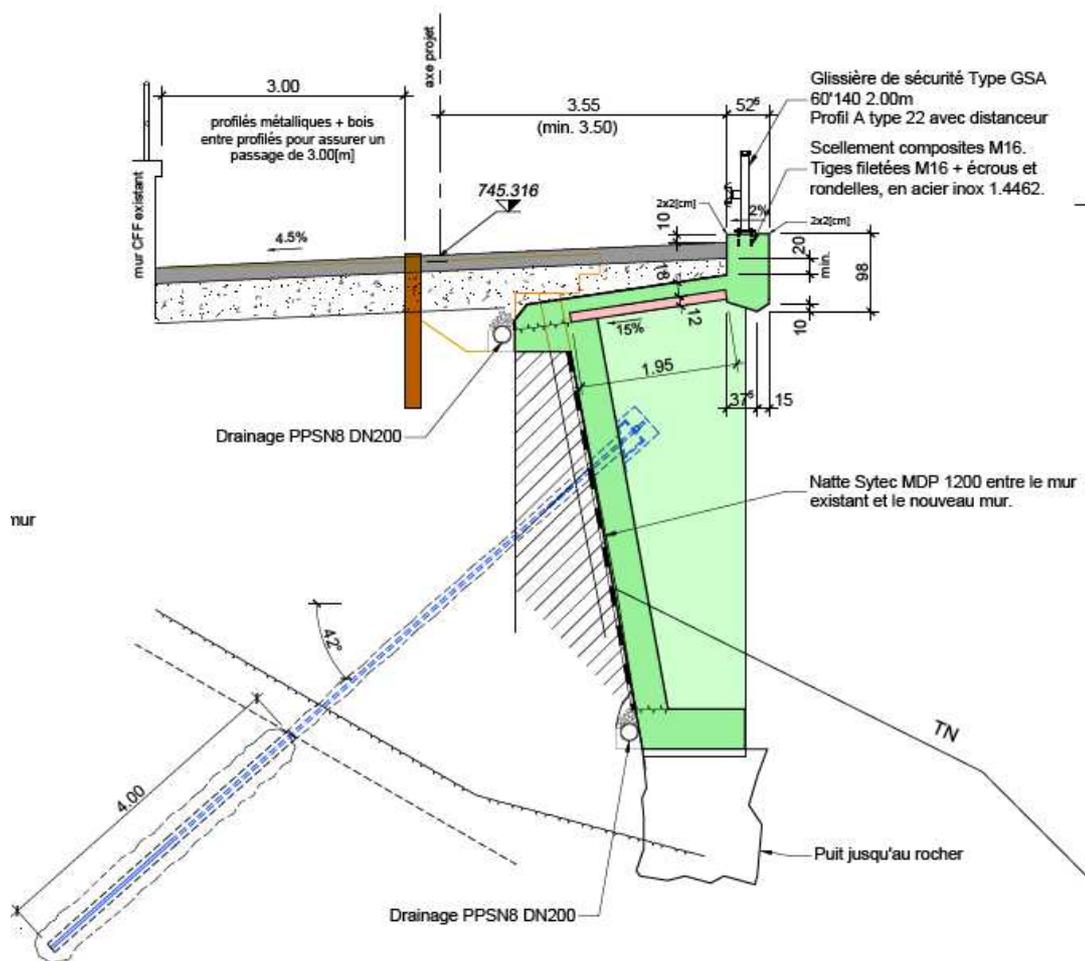
2. Etat des murs existants et fixation des glissières



CTITM 02.11.2017



3. Projet de réfection – réutilisation du mur existant



pbs, 02.11.2017

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
www.vd.ch – T 41 21 316 72 72 – F 41 21 316 72 62
www.vd.ch/dgmr - www.vd.ch/routes - info.dgmr-routes@vd.ch

Q:\AB_Enregistrements\05 Elaboration
réalisation\3_Projets\PROJETS_IR\RC_251.017_Clées_Cula\11_Communication\RC
251_CTITM_02_11_2017.dwg